

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Travaux de
dissimulation des
réseaux électriques -
Aménagement basse
tension rue CONCHETTE

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES - AMENAGEMENT BASSE TENSION RUE CONCHETTE

- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal règle les affaires de la commune ;
- **Vu** la délibération n°18 du 22 février 2023 approuvant l'étude d'avant-projet de l'opération de réalisation des aménagements d'ensemble ;
- **Vu** la délibération n°8 du 14 mai 2024 attribuant le marché de travaux pour la requalification du Nord de la rue Conchette;

- **Considérant** que dans le cadre de la requalification du Nord de la Rue Conchette il est prévu de réaliser la dissimulation du réseau électrique ;
- **Considérant** que pour ce faire, un avant-projet a été réalisé par le territoire d'énergie Puy de Dôme auquel la commune est adhérente ;
- **Considérant** que l'estimation des travaux s'élève à 4 320, 00 euros TTC ;
- **Considérant** que l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève ;
- **Considérant** que conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 5 Février 2022, le territoire d'énergie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant HT majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 60 % de ce montant soit $3600 \times 0.60 = 2\ 160$ euros HT ;
- **Considérant** que cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Les travaux de génie civil sur le domaine public sont sous maîtrise d'ouvrage de la commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique ;
- **Confie** la réalisation de ces travaux à territoire d'énergie du Puy de Dôme ;
- **Fixe** la participation de la Commune au financement des dépenses à 60 % du montant des travaux après réajustement en fonction du relevé métré définitif, et autorise Monsieur le Maire à verser cette participation dans la caisse du receveur du territoire d'énergie du Puy de Dôme ;
- **Prévoit** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Eric BOUCOURT

le Maire,



Stéphane RODIER